

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 730-2026 AYANT POUR OBJET D'ÉDICTER UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est donné, conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, par le soussigné de la susdite municipalité, à l'effet:

QUE le conseil municipal a déposé et présenté, le 1^{er} avril 2026, le projet de Règlement numéro 730-2026 ayant pour objet d'édicter le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;

QUE l'adoption du Règlement numéro 730-2026 ayant pour objet d'édicter le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux sera faite lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 6 mai 2026, à 19 h 30, à la salle du conseil, sise au 10, rue Louis-Charles-Panet, à Sainte-Mélanie ;

QUE le règlement vise à abroger et remplacer le Règlement numéro 618-2022 ayant pour objet d'édicter un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux de Sainte-Mélanie, ainsi que tout amendement, le cas échéant, et adopter, conformément à la loi, un règlement révisé édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, le tout suivant les élections générales municipales du 2 novembre 2025 ;

QUE ce Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux énonce, notamment, les valeurs et les règles applicables qui doivent guider la conduite de toute personne agissant à titre de membre du conseil municipal, et établir les sanctions que peut entraîner un manquement à une règle prévue au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Que toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement sur le site Internet de la Municipalité www.sainte-melanie.ca.

DONNÉ à Sainte-Mélanie, ce 9^e jour d'avril 2026.



Philippe Pichet
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Philippe Pichet, directeur général et greffier-trésorier par intérim de la Municipalité de Sainte-Mélanie, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité www.sainte-melanie.ca et l'avoir affiché à la Municipalité à l'endroit prévu à cette fin, le 9 avril 2026, entre 9 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9^e jour d'avril 2026.



Philippe Pichet
Directeur général et greffier-trésorier par intérim